

PSEUDOBOLETUS PARASITICUS

Nom de référence : *Pseudoboletus parasiticus* (Bull.) Sutara

Synonymes : *Xerocomus parasiticus* (Bull.) Quél.

Boletus parasiticus Bull.

Classification : **Division** : Basidiomycota

Ordre : Boletales

Famille : Boletaceae

Nom français : bolet parasite.

Intérêt culinaire : à rejeter.



Photo Michel Javayon



Photo : Michel Javayon



Photo : Annette Jacquél

1-DESCRIPTION

- 1-1 Silhouette** : sur scléroderme, de dimension faible à moyenne avec un chapeau convexe surmontant un pied. Couleur dominante : jaune ochracé.
- 1-2 Chapeau** : de 2 à 7 cm, hémisphérique, puis convexe, il peut être aplati dans la vieillesse. Le revêtement de couleur jaune ochracé à brun-jaune-verdâtre est sec et légèrement velouté. La marge est épaisse, longtemps incurvée, régulière, de même couleur que le chapeau.
- 1-3 Pied ou stipe** : 3-6 X 0,8-1,5 cm, cylindrique, fusiforme, en pointe, courbé à la base, il est plein et ferme. Sa surface de couleur jaune-ochracé porte des méchules longitudinales et est ponctuée de flocons brunâtres au sommet.
- 1-4 Chair** : elle est épaisse et ferme, jaune, ou un peu plus colorée (brun ochracé) dans le chapeau et le cortex du pied ; elle est rougeâtre à la base du pied. Saveur douce agréable, odeur faible.
- 1-5 Tubes et pores** : adnés puis décurrents en filet à l'insertion sur le pied, les tubes sont de couleur jaune vif puis brunissent ; ils sont difficilement séparables de la chair du chapeau. Les pores amples, arrondis, sont concolores aux tubes.
- 1-6 Sporée** : olive brunâtre.
- 1-7 Habitat** : parasite des sclérodermes, surtout de *Scléroderma citrinum*. Dans les forêts sur sol acide.
- 1-8 Répartition** : espèce peu fréquente.

2-OBSERVATIONS

Pseudoboletus parasiticus est facilement identifiable car aucun autre bolet ne parasite des sclérodermes (*Sclerodermus citrinum*) en Europe. D'une façon générale les bolets sont des champignons symbiotiques (ou mycorrhiziens), le bolet parasite fait exception.

3-INTERÊT

Non toxique, non comestible...

4-RISQUES DE CONFUSION

Aucun.

Vérfié en séance le 7 mars 2014